



## Sommaire

### EN BREF

L'INSTANT LEGISLATION  
La régularisation de salaire

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Accueillir et accompagner les émotions  
chez le tout-petit

### DOSSIER SPÉCIAL

Mars : mois de la petite enfance

### L'ACTUALITÉ DU RELAIS PETITE ENFANCE

- Retour en images
- Les prochains rendez-vous



## En bref ...

### Congé supplémentaire de naissance : nouveau droit effectif dès juillet 2026

Un nouveau droit créé en janvier 2026 vient d'être instauré pour mieux accompagner les familles : le congé supplémentaire de naissance.

Chaque parent pourra bénéficier jusqu'à deux mois de congé rémunéré, en complément du congé existant, afin de favoriser le développement de l'enfant et renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes.

Modalités :

- Durée : 1 ou 2 mois, ou deux périodes d'un mois non consécutives.
- Rémunération :
  - 70 % du salaire net le premier mois,
  - 60 % le second mois.



© Canva

#### Plus d'informations :

<https://www.info.gouv.fr/actualite/conge-de-naissance-un-nouveau-droit-effectif-des-juillet-2026>

### Une enquête sur les approches de la parentalité chez les 25-30 ans

Le Conseil de famille du Haut Conseil de la Famille de l'Enfance et de l'Age (HCFEA) a publié une enquête sur les projections des jeunes adultes en matière de parentalité. Les personnes interrogées étaient des hommes et des femmes, parents ou non. Avec une majorité d'adultes sans enfant, compte tenu de l'âge des répondants. L'enquête a révélé les freins liés au non désir d'enfant, notamment des facteurs matériels (emploi précaire, faibles revenus, logement trop petit), des politiques publiques jugées inadaptées ou insuffisantes, des raisons écologiques ou un désir de carrière pour des femmes.

La fécondité en France est en baisse depuis 2010, même si elle reste au-dessus de la moyenne européenne. En 2024, l'indicateur conjoncturel de fécondité était de 1.62 enfant par femme.

L'INSEE a récemment publié les chiffres pour novembre 2025, soit 51 337 naissances.



© Canva

#### Plus d'informations :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/8720810?sommaire=7944361>

<https://www.lesprosdela petiteenfance.fr/politiques-familiales-laccueil-du-jeune-enfant-largement-insatisfaisant-selon-le-hcfea/>

### Adhésion obligatoire à Pajemploi +

L'article 101 de la LFSS 2026 prévoit de conditionner le versement du CMG (Complément Libre Choix du Mode de Garde) aux parents-employeurs à l'adhésion au service Pajemploi + à partir du 1er septembre 2027.



#### Plus d'informations :

<https://www.lesprosdela petiteenfance.fr/article/obligation-de-pajemploi-une-reforme-loin-de-faire-lunanimite/>



### Les chiffres à retenir au 1er janvier 2026

- Salaire horaire minimal par enfant : 3.64€ brut - 2.84€ net (hors Alsace-Moselle).
- Indemnité d'entretien minimale par jour et par enfant (ce montant est basé sur la durée de l'accueil) :
  - jusqu'à 6h14 d'accueil : 2.65 €
  - pour 9h d'accueil : 3.83€
  - pour 10h d'accueil : 4.26€

Au delà de 6h15 d'accueil, ce montant est proratisable en fonction du nombre d'heures : 0.426€ par heure.

#### Plus d'informations :

<https://www.service-public.gouv.fr>

La régularisation de salaire se fait dans le cadre des contrats “en année sur 46 semaines ou moins” (année dite “incomplète”). Elle est essentielle pour l'assistant maternel afin de garantir une rémunération équitable. Il convient de vérifier si toutes les heures travaillées par l'assistant maternel ont bien été payées grâce à la mensualisation du salaire.

### \* Pourquoi effectuer une régularisation de salaire ?

Dans le cadre des contrats en année dite “incomplète”, le parent-employeur et l'assistant maternel déterminent ensemble un nombre de semaines qui sera travaillées dans l'année.

La mensualisation sera alors calculée comme suit :

$$\text{nombre d'heures par semaine} \times \text{nombre de semaines travaillées sur l'année} / 12 \text{ mois}$$

Cependant, au fur et à mesure du contrat, il se peut que des ajustements non prévus initialement au contrat aient eu lieu :

- l'enfant a pu être accueilli plus que prévu
- le contrat s'est terminé avant sa date anniversaire

La régularisation consiste à comparer :

- Les heures rémunérées via la mensualisation (en respectant les termes du contrat de travail) avec
- Les heures réellement effectuées par l'assistant maternel sur une période donnée.



### \* Quand doit-on effectuer une régularisation de salaire ?

La Convention Collective de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile prévoit aux articles 109-2 et 124 qu'une régularisation doit être faite :

- À la date anniversaire du contrat

Ces régularisations annuelles sont dites “prévisionnelles” et n'entraînent pas de paiement immédiat. Elles interviennent au cours de l'exécution du contrat et se compensent entre elles.

Cette régularisation est établie par écrit, signée par les parties.

- En cas de modification de l'accueil, si le contrat passe d'un accueil en année incomplète à une année complète.

- En fin de contrat

C'est à ce moment que la régularisation peut donner lieu à un paiement, il faut solder toutes les heures dues.

Cette régularisation définitive tient compte des conditions prévues au contrat de travail et des régularisations prévisionnelles réalisées chaque année à la date anniversaire.

En fin de contrat, si le résultat de la régularisation est :

- **positif** : l'assistant maternel a travaillé plus d'heures que ce qu'il lui a été rémunéré alors le parent-employeur doit régulariser en payant la différence.
- **négatif** : les salaires perçus par l'assistant maternel sont supérieurs aux heures travaillées, il n'y a pas de remboursement.



## \* Comment calculer une régularisation de salaire ?

Il existe plusieurs méthodes pour calculer la régularisation de salaire, mais l'objectif reste le même : déterminer si toutes les heures réellement travaillées ont été payées.

Pour cela plusieurs étapes :

1. Calculer le nombre d'heures réellement travaillées sur l'année
2. Calculer les heures déjà rémunérées (basées sur la mensualisation) :  
Heures rémunérées = heures mensualisées x nombre de mois payés
3. Calculer la différence  
Régularisation = heures réellement travaillées - heures rémunérées



**Attention, dans le calcul des heures réellement travaillées il convient d'inclure :**

- les heures prévues au planning
- les heures complémentaires/supplémentaires
- les jours fériés (on compte le nombre d'heures qui aurait dû être travaillées ce jour là)
- les absences de l'enfant non-déductibles (pour convenance personnelle)

La régularisation ouvre droit à des congés payés, elle a une valeur de salaire. Elle est donc soumise à cotisations, incluse dans le calcul des congés payés et prise en compte dans l'indemnité de fin de contrat.

## \* Pour aller plus loin ...

Vous pourrez retrouver des fiches ou tableaux à remplir pour vous aider à calculer la régularisation de salaire. Par exemple, la DREETS (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) d'Occitanie propose une fiche pédagogique :

<https://occitanie.dreets.gouv.fr/sites/occitanie.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/2024-11-05-fiche-regularisation.pdf>



Sources :

<https://www.urssaf.fr>

<https://www.lasmat.fr>

<https://www.franceemploi domicile.fr/nos-services/convention-collective-nationale/>

# Accueillir et accompagner les émotions chez le tout-petit

Chez le tout-petit, les émotions surgissent avec intensité : elles traversent tout le corps, l'envahissent et débordent souvent avant même qu'il puisse en saisir le sens. Une émotion est un mouvement, une mise en action. Elle fait réagir, elle met en tension, elle mobilise. C'est une réponse affective déclenchée par un stimulus que le corps perçoit comme significatif : une voix, un geste, une séparation, une frustration... Cette information sensorielle active alors des réactions physiologiques rapides et involontaires, que l'enfant vit pleinement, sans pouvoir encore les comprendre, ni les maîtriser.

## Entre 0 et 3 ans, les émotions sont brutes, immédiates, totales.

Les neurosciences affectives et sociales ont énormément éclairé notre compréhension du jeune enfant. Elles montrent que les émotions ne sont pas seulement des "réactions" : ce sont des processus biologiques qui façonnent le développement du cerveau.

Les zones du cerveau responsables de la gestion émotionnelle (cortex préfrontal) sont encore en développement.

En revanche, les structures liées aux émotions brutes (amygdale, système limbique) sont très actives.

C'est pourquoi, lorsqu'une émotion traverse le tout-petit, cela donne un peu l'effet d'une vague\*. Il ne peut pas contenir seul ce qui le traverse, son cerveau n'est pas encore assez mature. Le cerveau émotionnel de l'enfant est extrêmement malléable dès la naissance et le reste jusqu'à environ 6-7 ans, avec un pic de plasticité durant les trois premières années.

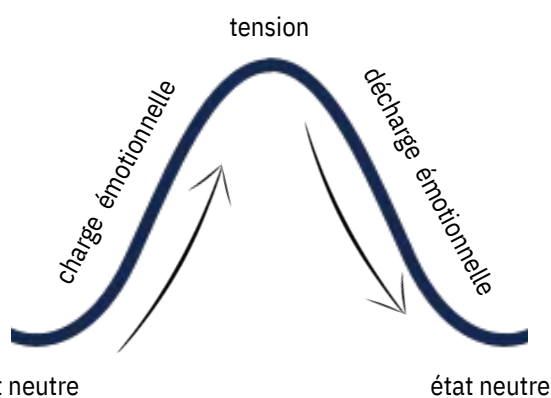
La maturité émotionnelle se construit progressivement, grâce à la répétition de situations dans un environnement sécurisant.



**Le rôle de l'adulte est essentiel.**

L'adulte doit être le plus empathique possible avec l'enfant, comprendre son émotion, l'apaiser et l'aider à exprimer ses émotions.

Catherine Gueguen, pédiatre formée à l'haptonomie et à la communication non violente, rappelle que les relations empathiques nourrissent littéralement la maturation cérébrale de l'enfant, et qu'humilier ou ignorer ses émotions entrave son développement affectif et intellectuel. Cela implique que l'adulte soit émotionnellement disponible. Or, on ne peut être disponible que si son propre réservoir affectif n'est pas vide.



**\*Effet vague d'une émotion qui traverse l'enfant**

L'adulte accompagne d'autant mieux les émotions du tout-petit qu'il s'autorise lui-même à reconnaître et accueillir les siennes. Les neurosciences affectives montrent que les adultes submergés par le stress sécrètent du cortisol, ce qui entrave leur capacité à maintenir une présence apaisée et régulatrice auprès de l'enfant.

C'est pourquoi il est essentiel que les parents et professionnels puissent :

- S'accorder des pauses, même courtes, pour souffler et revenir disponibles.
- Nommer ce qu'ils ressentent, afin de ne pas laisser leurs propres émotions dicter leurs réactions.
- Solliciter de l'aide lorsque la charge devient trop lourde : famille, collègues, entourage, professionnels.
- Remplir leur "réservoir affectif" : moments de repos, soutien social, temps pour soi, activités qui procurent du bien-être.



## Comment aider l'enfant à comprendre, à accueillir et réguler ses émotions?

1. Montrer que l'on a compris ou pris en compte l'émotion de l'enfant
2. L'aider à retrouver une situation calme, par exemple, en identifiant son besoin
3. Nommer simplement pour expliquer, une fois le calme revenu. L'enfant ne sera pas capable d'écouter au moment où la vague émotionnelle le submerge.
4. Expliquer et donner des repères, proposer une autre façon plus appropriée d'exprimer son émotion : utiliser le jeu pour favoriser l'expression, favoriser la coopération.



## Décryptage des émotions

### LA JOIE

La joie invite au partage. Elle nous incite à l'ouverture et à avancer dans nos relations, nos projets. C'est une source de motivation et de créativité. Elle exprime la **réussite, le plaisir et la satisfaction.**

#### Ses effets

Rire, bouger, sauter, danser, envie de partager avec autrui.



### LA PEUR

La peur s'active face à un danger, une situation inconnue qui génère de l'insécurité. Elle se manifeste pour inciter à la prudence. Elle exprime le besoin d'être **rassuré, protégé.**

#### Ses effets

Rythme cardiaque accéléré, tremblements, gorges et estomac noués, mains moites...

### LE DEGOUT

Le dégoût nous pousse à rejeter, éviter une situation ou quelqu'un de nocif. Il exprime un besoin **d'éloignement.**

#### Ses effets

Ecceurement, haut le cœur devant un aliment ou une odeur, recul physique, prise de distance...



### LA COLERE

La colère pousse à l'attaque, en réaction à une injustice, une frustration, une agression physique ou verbale. Elle exprime un besoin de **compréhension.**

#### Ses effets

Rythme cardiaque accéléré, hausse du ton de la voix, gestes saccadés, agitation, tensions musculaires, impatience...

### LA TRISTESSE

La tristesse accompagne une perte et nous amène au repli sur soi, à l'isolement. Elle nous invite à accepter, puis à nous libérer d'une situation difficile. Elle exprime le **besoin de réconfort et d'attachement.**

#### Ses effets

Pleurs, cœur serré, ralentissement du rythme cardiaque, sensation de vide, perte d'appétit...

Sources : <https://www.lesprosdela petiteenfance.fr> - <https://www.lamaisondesmaternelles.fr>

## Le coin bibliographie



*A l'intérieur de moi*  
Aurélia Gaud



*Grosse colère*  
Mireille D'Allancé



*Les émotions*  
Alice Le Hénand



*Comment ça va ?*  
Edouard Manceau



*Au cœur des émotions de l'enfant*  
Isabelle Filliozat

Cette année encore, le Relais Petite Enfance s'inscrit dans l'événement national "Semaine Nationale de la Petite Enfance" (prévue du 14 au 21 mars) pour fêter la petite enfance et valoriser le métier d'assistant(e) maternel(le).

Cet événement est initié par l'association "Agir pour la Petite Enfance" dans le but de rassembler les parents, les professionnel(le)s de la petite enfance et les enfants autour d'un projet commun.



Pour mettre à l'honneur ce thème, les animatrices du Relais Petite Enfance ont programmé des ateliers, à destinations des assistants maternels et assistants parentaux, axés sur deux types d'équilibre :

- L'équilibre physique avec des jeux de motricité, des activités autour du mouvement, de la manipulation.
- L'équilibre des émotions : des activités pour apprendre à nommer les émotions, les décrire, différentes activités de manipulations.

### AU PROGRAMME

#### Du 2 au 13 mars : « explorateur d'émotions »

Partez à la découverte des émotions ! Par différents jeux de manipulation, d'expression, et d'éveil des sens, nous inviterons l'enfant à découvrir, à nommer et à s'approprier les émotions qu'il ressent tout au long d'une journée.

#### Du 16 au 27 mars : « équilibres et sensations »

Place au mouvement ! Vous accompagnerez les enfants dans divers jeux de motricité, pour apprendre et développer tous ses sens en s'amusant.

N'hésitez-pas à suivre notre actualité :



Communauté de  
Communes Beauce  
Loirétaine

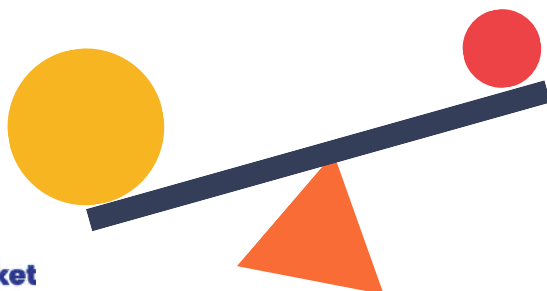


padlet  
Relais Petite Enfance de la CCBL  
Loirétaine



PanneauPocket

CC de la Beauce  
Loirétaine



## Les temps forts du Relais Petite Enfance...

### Le retour des ateliers à thème en janvier



© Relais Petite Enfance

### C'est l'hiver !

Des ateliers où les assistantes maternelles deviennent actrices de l'animation, en proposant des jeux, des activités, des lectures autour du thème défini en amont.

Ces ateliers incitent à l'échange de pratiques, et d'astuces pour permettre aux professionnelles d'accroître leur panel d'idées.

Pour débiter 2026, le thème "c'est l'hiver" a transporté petits et grands dans un univers fait de couleurs bleues et d'objets à manipuler.



## Une semaine "flashy" pour contrer la grisaille de l'hiver

Au Relais Petite Enfance, on aime les ateliers festifs.

Alors pour apporter un peu de pep's au mois de janvier, quoi de mieux qu'un atelier tout en couleurs.

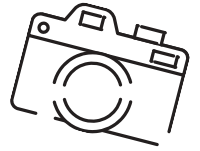
Les enfants ont pu exprimer leur créativité avec de la peinture, ils ont transvasé des playmaïs, manipulé différents objets.



Merci aux assistantes maternelles d'avoir joué le jeu !

© Relais Petite Enfance

## Exposition “Grandir ensemble : zoom sur le métier d’assistant maternel” à la médiathèque de Patay



L'exposition photo sur le métier d'assistant maternel continue son itinérance. Elle a fait halte à la médiathèque de Patay fin janvier.

A cette occasion, le Relais Petite Enfance a organisé en collaboration avec la responsable du lieu Mme Jansen une matinée ouverte au public, et plus particulièrement les familles avec de jeunes enfants samedi 31 janvier.

Des jeux de motricité fine ont été mis à disposition et Sandra Chaline, infirmière puéricultrice était présente pour un temps d'échange autour des écrans.

L'exposition sillonnera de nouveau le territoire et passera par la bibliothèque d'Artenay du 7 au 31 mars 2026.

© Relais Petite Enfance

## Une rencontre intergénérationnelle

Le thème du carnaval s'est invité à la résidence de La Gerbe de Blé, à Chevilly, où enfants et résidents ont participé ensemble à un atelier ludique de décoration de masques.

Pour l'occasion, une dizaine de seniors, accompagnés de neuf enfants et quatre assistantes maternelles, se sont retrouvés pour partager un moment convivial et chaleureux. Très vite, la salle s'est animée : paillettes, gommettes et crayons colorés ont envahi les tables, donnant vie à des créations uniques et pleines de fantaisie.

Les résidents ont pris plaisir à accompagner les enfants, les guidant dans leurs choix ou les aidant dans certaines manipulations. De leur côté, les plus petits ont apporté leur énergie, leur spontanéité et leur créativité, créant un bel équilibre entre générations.

Cet atelier a été l'occasion de beaux échanges, de rires spontanés et de gestes attentionnés, rappelant combien ces rencontres intergénérationnelles sont précieuses.



© Relais Petite Enfance



**Merci à la résidence de La Gerbe de Blé pour son accueil toujours chaleureux.**

# Les prochains grand rendez-vous du Relais Petite Enfance...



RELAIS PETITE ENFANCE de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine - 345, chemin des Ouches 45410 SOUGY  
Tél : 02.19.23.00.46 - Courriel : rpe@cc-beauceloiretaine.fr

Hélène ROUX  
06.21.16.10.37

Charlotte DELAUNAY  
06.21.16.24.57

Accueil (sur rendez-vous) ou par téléphone : lundi, mardi, jeudi, vendredi 13h30-17h et mercredi 8h30-12h30 / 13h30-17h

Retrouvez notre gazette et notre actualité sur le PADLET du Relais Petite Enfance : <https://padlet.com/ramccbl/9x7wnx5rt3rlm9v8> ou sur le site de la Communauté de Communes : [www.cc-beauceloiretaine.fr](http://www.cc-beauceloiretaine.fr), rubrique "services à la population"



CCBL



Padlet du RPE

Actu' petite enfance, mars 2026

Directeur de la publication : Thierry BRACQUEMOND

Rédaction : Hélène ROUX, Charlotte DELAUNAY

Conception : Hélène ROUX, Charlotte DELAUNAY

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

Siège : Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine,  
345, Chemin des Ouches, 45410 Sougy. Tél : 02 19 23 00 50

